

Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2
sur le Var
au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

etiq_liste2	Nom_Liste2
L2_269	La Durance de l'aval du barrage EDF de L'Escale au Verdon
L2_306	Le Verdon de l'aval du barrage de Chaudanne jusqu'à la confluence avec le Pesquier
L2_305	Le Verdon du barrage de Gréoux au retour du tronçon court-circuité
L2_356	L'Argens de l'aval de Pont d'Argens (pont d'argens non inclus) à la mer
L2_355	Le Gapeau de l'aval de du barrage de la Grasette (coordonnées L93 X=951 945, Y=6 232 375) à la mer



- limite départementale
- limite du bassin Rhône-Méditerranée
- Préfecture ou Sous Préfecture